

# Approches socio-économiques.....

## Aux forêts bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années

par Alain GROGNOU \*

Après l'incendie, les actions qui peuvent être entreprises visent à la fois à réhabiliter les espaces naturels et à éviter un nouveau sinistre.

C'est au moment du bilan des opérations d'intervention et de l'état des lieux des sites altérés par le feu qu'apparaît souvent une distorsion d'échelle entre les moyens engagés dans la lutte et ceux consacrés à la mise en valeur sylvicole et sociale du patrimoine et à la prévention. Or, **la mobilisation des financements relatifs** aux travaux de nettoyage des bois brûlés, puis **à la réhabilitation**, est **étroitement liée à la valeur d'avenir perçue par les acteurs socio-économiques**. On touche ainsi la notion de valeur d'usage de la forêt, avec un caractère de multifonctionnalité très affirmée en forêt méditerranéenne (propriétaires, chasseurs, usagers, milieu associatif,...).

Les incendies ayant pratiquement toujours une origine anthropique, et le plus souvent par accident ou imprudence — l'accident provenant souvent d'une activité insuffisamment sécurisée au regard des risques d'incendie — une politique efficace de prévention



Photo 1 : Scierie David à Sorgues (84)

Photo A.G. / ONF

consiste à s'appuyer sur la responsabilisation des auteurs potentiels de mise à feu. Toutefois, même si cette responsabilité peut, chez certains, reposer sur une conscience citoyenne, pour la plupart d'entre nous (n'accusons pas, d'abord, le voisin), la responsabilité n'est assumée que si elle est intéressée par un bénéfice financier ou moral. **L'attitude citoyenne repose ainsi sur l'appropriation d'une valeur du**

**bien à protéger, qu'il s'agisse d'une valeur marchande, ou patrimoniale, alors vécue ou perçue comme vitale pour les générations futures.**

Que l'espace ne puisse être valorisé à un titre ou à un autre, et les financements risqueront de manquer. Que cette valorisation ne comporte pas de retombées directes bénéficiant aux personnes pouvant se trouver au contact avec le massif concerné, et il

\* Office national des forêts des Bouches-du-Rhône 46, Av. Paul cézanne 13098 Aix-en-Provence cedex 02

deviendra extrêmement difficile d'éviter un nouvel incendie. **C'est pour-quoi, même si l'écosystème a -selon la fréquence des sinistres- la capacité de se reconstituer, au moins partiellement, sans intervention humaine, il est utile d'engager une démarche globale de réhabilitation, en cherchant à y faire adhérer tous les acteurs.** Celle-ci fera naître de nouvelles vocations ou renforcera les anciennes qui se sont révélées insuffisantes pour éviter le sinistre. Cette réhabilitation devra être entreprise sans tarder, avant que les énergies ne retombent.

Qu'il soit possible de valoriser suffisamment la forêt méditerranéenne pour mobiliser les acteurs socio-économiques et éviter le retour de l'incendie, ce n'est pas une affirmation nouvelle. Dès le début des années 1980, cette logique de développement local était soutenue vigoureusement au sein de l'association Forêt Méditerranéenne par des personnalités telles que Jean-Pierre Gautier ou le regretté Régis Vidal. Ce qui est plus nouveau, ce sont à la fois la rationalisation et la systématisation d'approches sectorielles mais intégrées, les réussites au travers des PIDAF et des Communautés de Communes, l'accent mis récemment sur l'emploi, l'insertion, l'accueil et l'information du public, bref sur une approche plus humaine de la réhabilitation forestière.

## Approche sectorielle

Les approches visant à la valorisation des massifs forestiers tournent souvent autour du développement de filières diverses, une ou plusieurs d'entre elles, en fonction des enjeux locaux et des contraintes, pouvant former le noyau moteur de réhabilitation.

En ce sens, la mise en valeur repose sur les acteurs de ces filières, le rôle des Elus et des Pouvoirs publics n'étant plus de prendre en charge totalement la réhabilitation, mais de l'initier et de préparer le terrain pour intéresser les acteurs socio-économiques, qui prendront le relais le plus tôt possible.

## Filière bois

Les premières tentatives de valorisation de la forêt méditerranéenne dans un but de développement tournaient autour de la réimplantation d'une filière bois. Sans détailler les tentatives répétées mais souvent avortées, il est curieux de remarquer qu'elles ont visé le plus souvent non pas les forêts les plus productives, mais des massifs affectés par l'incendie. On se souvient par exemple des projets de scierie mobile dans les collines entourant Cassis, ou de scierie administrative départementale dans le parc de Saint Pons. Déjà était apparue l'idée de valoriser les produits d'une forêt en butte aux incendies.

Il est encore plus étonnant de constater que plusieurs entreprises viables dans ce domaine se sont développées depuis dans la frange littorale, indépendamment de la volonté politique. C'est qu'en matière économique, le marché reste l'élément moteur, ce qu'avaient peut-être un peu perdu de vue nos prédécesseurs.

Citons quelques exemples (on peut en rajouter bien d'autres).

A St-Cyr-sur-Mer, la scierie Sicardi s'est construite puis modernisée, avec l'aide de l'Etat et de la Région, autour d'une démarche commerciale originale : offre d'une charpente apparente en cèdre lors de la construction de la première maison d'un lotissement, les commandes, bien groupées, affluent ensuite...

A Aubagne, l'entreprise EBE-Bois s'est structurée autour de la vente de produits façonnés adaptés aux zones résidentielles (bois rond fraisé particulièrement), avec du bois issu d'autres régions. Aujourd'hui, elle achète des coupes de première éclaircie de pinèdes proches.

Après l'incendie donc, la conduite de la régénération de pin d'Alep en vue de la production de bois ne constitue pas une utopie ; la filière-bois méditerranéenne peut se développer, à condition de coller à la demande.

## Trufficulture

La trufficulture a le vent en poupe. Les syndicats de trufficulteurs sont dynamiques, la culture des chênes

truffiers est une réussite si elle est bien conduite et dans la zone qui lui convient.

La truffe représente également un potentiel de développement rural induit. Les foires à la truffe (comme celles de Rognes et de Saint Cannat) sont éminemment attractives ; il y flotte une odeur prégnante de goût de vivre, qui ne s'oublie pas.

Une fois les truffières installées, les propriétaires les entretiennent soigneusement et sans aide ; sous réserve que le sol soit superficiellement griffé pour rester nu, ces cultures forestières peuvent former des coupures difficilement franchissables par l'incendie, d'autant que les chênes brisent la colonne de convection du feu et arrêtent les braises. La trufficulture est donc à utiliser sans modération là où le sol le permet.

## Oléiculture

Le renouveau de l'oléiculture se passe de commentaires : le revenu appréciable -surtout en AOC- compense l'investissement initial onéreux. Une aide initiale est souvent nécessaire, et surtout un soutien juridique, pour faire correspondre les attentes des oléiculteurs et celles des propriétaires, qui ne veulent souvent pas du gel foncier entraîné par le fermage. Des solutions méritent d'être vulgarisées, telles que le recours au bail de petite parcelle. Les organisations professionnelles agricoles (Chambre d'Agriculture, CIVAM <sup>1</sup>, CEAO <sup>2</sup>, SIDO <sup>3</sup>) et le CRPF travaillent activement au développement de cette activité.

La culture de l'olivier tient une place charnière entre la forêt et les zones agricoles, parce qu'elle peut être couronnée de succès sur beaucoup de terrains gagnés par la forêt depuis le début du siècle (restanques en particulier), également parce que les paysages et les fonctions qu'elle engendre sont

1 - CIVAM = Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

2 - CEAO = Comité Economique Agricole Oléicole

3 - SIDO = Société Interprofessionnelle des Oléagineux, protéagineux et cultures textiles



Photo 2 : Rucher en forêt à Eguilles (13) : une des facettes d'un équilibre agro-sylvo pastoral à retrouver

Photo A.G. / ONF

autant forestiers qu'agricoles. L'exemple de régions méditerranéennes comme l'Andalousie, qui paraissent boisées alors que les oliveraies y forment la majeure partie des espaces arborés, montrent que le forestier gagne dans certains cas à faire appel à l'arboriculture, au prix d'une mutation culturelle que certains techniciens forestiers des Bouches-du-Rhône, comme ceux du C.R.P.F. ou de l'O.N.F. pour des interfaces de PIDAF, ont déjà assez largement entamée.

Toutefois, les contraintes et la fragilité de cette activité doivent être prise en compte (assurance par exemple). En particulier, des gelées comparables à celles de 1956 ne sont pas à exclure.

### **Arboriculture et vigne**

A côté de l'olivier, les autres cultures arboricoles sèches (amandier par exemple) sont d'un revenu plus aléatoire. L'arboriculture irriguée n'est possible que dans certaines zones généralement regroupées de manière à rentabiliser l'investissement d'irrigation.

La vigne pourrait servir à étendre certaines coupures existantes (c'est le cas à Cassis), mais son extension se heurte à la rareté des droits de plantation et à l'interdiction d'irrigation.

### **Agriculture**

D'autres coupures agricoles sont possibles, en se méfiant des céréales, aux chaumes très inflammables. Par contre, les prairies ont un rôle à jouer comme coupure et en appui du sylvo-pastoralisme. Les larges surfaces ouvertes par les schémas de réhabilitation sont l'occasion de promouvoir une agriculture raisonnée, semi-extensive, axée sur la qualité.

La promotion et la vente des produits du terroir peuvent aider la valorisation du patrimoine bâti existant ou à restaurer.

Il est possible aussi de confier à des agriculteurs pluriactifs certaines interventions sylvicoles ; la valorisation du matériel agricole polyvalent et le recours à ces "jardiniers de l'espace" en dehors des périodes de gros travaux agricoles permet d'abaisser les prix de revient tout en assurant aux agriculteurs une activité susceptible de les maintenir dans ou en bordure des massifs. Les jardins ouvriers peuvent également connaître un renouveau en zone périurbaine.

A l'inverse, les friches dont le sol est trop pauvre pour que les cultures aient pu s'y maintenir, mais suffisant pour la forêt, peuvent être plantées dans le cadre du boisement des terres agri-

coles. Le but n'est pas de créer des forêts embroussaillées, mais des peuplements cultivés (techniques agroforestières) produisant du bois, des produits annexes (noix par exemple), un paysage et une zone d'appui pour les secours.

### **Pastoralisme**

Interdit pendant dix années après le feu, le pastoralisme ne peut être utilisé dans le cadre de la revalorisation des sites incendiés, sauf autorisation administrative spéciale, pour entretenir une nouvelle coupure stratégique par exemple.

Le pastoralisme est devenu un outil basique d'entretien des coupures sylvicoles. Il est capable de transformer radicalement des espaces naturels délaissés. Une action de valorisation en forêt domaniale de Cuges-les-Pins est à ce titre exemplaire : avec l'aide de la Commune, de l'Etat, de la Région et du Département, l'ONF a confié aux Compagnons bâtisseurs la restauration d'une bergerie. Les alentours ont été débroussaillés ; des contrats de pâturages ont été passés avec un groupement d'éleveurs ovins (2000 têtes en hiver) et avec un éleveur de chevaux. Une vocation sylvo-pastorale a été établie pour cette forêt qui était considérée, jusqu'alors, comme un tas de cailloux. Les interventions d'accompagnement ont permis de réorienter la sylviculture au profit des sujets dégagés de la broussaille, et d'amorcer un développement touristique (projet de micro-gîte).

Les intérêts majeurs du pastoralisme en forêt résident non dans ses revenus, qui sont faibles, mais dans la réduction considérable des dépenses de débroussaillage et dans la revitalisation d'espaces désertés.

### **Chasse**

La chasse constitue une activité à caractère économique marqué, lorsque le droit de chasse est négocié par le propriétaire et commercialisé sous forme de bail. C'est le cas dans certaines forêts domaniales et communales et dans de nombreux terrains privés. Ailleurs, en raison du droit "banal", les propriétaires désireux de

revaloriser une redevance symbolique ont déclenché des conflits graves.

Dans le cas de certains domaines de chasse communaux ou privés, toute la gestion est orientée vers la cynégétique, ce qui paraît logique mais présente les défauts d'une tendance à l'exclusivité (quid des autres fonctions de la forêt, des autres utilisateurs). Il arrive que les chasseurs ne comprennent pas que leurs intérêts recoupent souvent ceux de la prévention des incendies, que le gibier - ainsi que la facilité et la sécurité du tir - ont tout à gagner à l'alternance de milieux fermés et de coupures débroussaillées ou cultivées. C'est pourquoi, une sensibilisation reste nécessaire. L'expérience montre qu'une meilleure communication, en amont des interventions et lors de la planification de celles-ci (PIDAF par exemple) permet de faire accepter plus facilement les coupes, le débroussaillage, surtout si les techniques sont adaptées (débroussaillage alvéolaire).

Souvent d'ailleurs, les sociétés de chasse participent à leurs frais aux travaux de réhabilitation et de débroussaillage, et les complètent par la création et l'entretien de cultures à gibier, par l'ouverture de layons, qui contribuent en cas de sinistre à ralentir la propagation du feu, et introduisent une diversité biologique et paysagère au sein d'ensembles végétaux assez monolithiques - exemple des vallons de la Côte Bleue.

## **Biodiversité**

Sans vouloir empiéter sur les travaux du groupe "fonctions non marchandes de la forêt" de Foresterranée'99 (Cf. Tome XXI, n°1 mars 2000), rappelons que la forêt méditerranéenne peut abriter une grande diversité biologique, qu'il importe de retrouver après un incendie puis de conserver. Néanmoins les actions en faveur de ce rôle écologique de la forêt nécessitent des travaux de restauration, de plantation (puits de carbone) et de gestion fort coûteuses.

La valeur de cette biodiversité n'est pas locale (sauf intérêt secondaire, par exemple touristique) mais globale, en termes de survie de l'humanité. C'est pourquoi un appel à une péréquation

nationale ou européenne devrait être tenté plus souvent, même si, déjà, le régime forestier assure une partie de ces financements (le budget de l'ONF est le support d'importants transferts financiers vers la forêt méditerranéenne, 110 MF/an par exemple pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Natura 2000 permettra peut-être également d'affecter des crédits à restaurer les biotopes perturbés par l'incendie.

## **Rôle "social" des espaces naturels : paysage, sports, loisirs, tourisme, patrimoine**

Là non plus, nous ne nous étendons pas sur les fonctions non marchandes de la forêt.

Il est toutefois possible d'évoquer la redécouverte, après l'incendie, d'un patrimoine culturel —restanques, vestiges archéologiques— susceptibles d'être valorisés.

Signalons surtout qu'après l'incendie, les usages variés et juxtaposés sont finalement assez peu perturbés : le tourisme n'a pas cessé après l'incendie de Sainte Victoire, les VTT sillonnaient de nouveau l'Etoile dès le lendemain du feu. Les usagers ne recherchent pas toujours l'ambiance forestière, mais parfois le contact avec les éléments, souvent avivé après l'incendie : le minéral, la lumière, la vue sur le paysage lointain...

Il est donc souvent urgent d'appliquer les interdictions existantes, visant les usages les plus agressifs pour le sol : moto, véhicules tout terrain... , ou d'intervenir pour éviter les dégradations causés par les autres, par exemple en fixant les sentiers par des marches en pierre ou en bois. L'incendie peut alors être utilisé pour définir un "code de bonne conduite" et réorganiser le dispositif d'accueil en conséquence.

C'est aussi l'occasion de montrer que ces activités nécessitent un encadrement, que l'usage n'est pas gratuit. La réalisation d'équipements spécifiques s'impose souvent, ainsi que le recrutement de personnes assurant l'accueil et le gardiennage.

Les propriétaires publics ou privés, et les gestionnaires des forêts sont là aussi confrontés à un problème de financement et, le cas échéant, de péréquation entre les régions d'origine des usagers et les régions de "consommation". Cet effort des urbains envers les espaces naturels peut prendre la forme de financements publics, mais aussi, de façon plus directe, d'une sensibilisation des organisations d'usagers (Club Alpin Français, associations d'excursionnistes, clubs sportifs, ...) pour déboucher sur une prise en charge, même partielle, des travaux, de l'entretien et du gardiennage par ces structures. Le financement provient alors des cotisations des usagers, et pourrait, à terme, prendre la forme d'un péage, d'une vignette comme cela se pratique pour le ski de fond. Les mécènes (entreprises, clubs, fondations, ...) sont généralement prêts également à s'investir dans de telles actions, qui ont une utilité, me semble-t-il, plus évidente que le reboisement très aléatoire s'il est pratiqué dans de mauvaises conditions, voire néfaste si la régénération était potentiellement abondante.

La palette d'axes de valorisation, après incendie, s'est donc considérablement étendue. Elle doit être considérée comme ouverte, de nouvelles possibilités apparaissant chaque jour. Car la réussite d'une réhabilitation de site incendié repose souvent sur l'imagination des acteurs et surtout du leader (élu si possible) et du chargé d'étude. Ainsi par exemple, j'ai tendance à attendre d'une étude de réhabilitation, non seulement une prise en compte réaliste des contraintes et des enjeux, une concertation bien gérée mais aussi des idées susceptibles de recueillir l'adhésion de tous.

Le choix de telle ou telle forme de mise en valeur dépend du territoire et des enjeux locaux, mais aussi de la volonté plus ou moins grande de redonner en forêt la place à l'humain\*.

---

\* NDLR Place qu'il a **toujours** eu depuis que la forêt méditerranéenne existe !

## PIDAF ou Pays ?

Plusieurs réussites de politiques de réhabilitation méritent d'être mentionnées pour ce qu'elles signifient en termes d'intercommunalité.

Les risques d'incendie concernant toujours un massif forestier dans sa globalité, l'approche des PIDAF<sup>4</sup> a été perçue d'abord comme la plus pertinente. Sur la Côte Bleue par exemple, qui était particulièrement sujette aux incendies, l'accent mis sur les travaux de DFCI (débroussailllements, sylviculture à but de diminution de la combustibilité, pistes...) a permis un recul de l'impact des incendies. La remontée biologique, qui était visée, commence à devenir tangible.

Mais l'intercommunalité a tendance à se développer par bassins qui correspondent mieux à d'autres besoins (traitement des déchets, assainissement, ramassage scolaire entre autres). Aussi, la démarche PIDAF, pour entrer dans les faits, doit-elle peut-être se plier au découpage des Communautés. L'exemple de l'action de la Communauté de Villes Garlaban-Huveaune-Sainte Baume, portant pourtant sur des fractions de plusieurs massifs différents, est à ce sujet significative.

### *Agriculture et gestion des limites d'urbanisation - Exemple d'Aubagne*

Après de nombreux incendies, la Communauté de Villes Garlaban-Huveaune-Sainte Baume a voulu traiter en profondeur le problème des interfaces par une revalorisation du tissu agricole.

Diverses études, conduites par le bureau d'études Entreprises et Territoires et l'ONF, ont proposé aux Elus une valorisation de la ceinture maraîchère. Une Charte agricole a été élaborée, comprenant quatre volets : foncier, irrigation, aide technique et commercialisation des produits, avec en particulier la création du Label "Jardins du Pays d'Aubagne".

Les Elus en charge de l'urbanisme ont privilégié la pérennité des zones agricoles et mis en place, avec la SAFER et la profession, une régulation des mutations foncières au profit des agriculteurs. Les demandes de permis de construire ont baissé de manière significative depuis, et le prix du foncier périurbain s'est stabilisé.

La remise en culture de terrasses a permis de mieux gérer les espaces naturels tout en confortant les exploitations, grâce au FGER (Fonds de gestion de l'espace rural). 80 % des surfaces reconquises l'ont été au profit de l'olivier.

Mais le maintien de cette agriculture n'est assuré que si le contexte local lui est favorable et si la volonté des élus, retranscrite dans des POS (Plans d'occupation des sols) stables, garantit la pérennité des zones agricoles.

Pour réhabiliter les massifs incendiés, deux types de structures intercommunales s'avèrent donc utiles et souvent complémentaires : les syndicats de PIDAF et les Communautés de Communes.

4 - PIDAF : Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier



**Photo 3 : Une forêt à recréer, objet de réconciliation sociale. Plantation sur le massif de l'Etoile**

Photo A.G. / ONF

### *Le massif de l'Etoile*

C'est ainsi qu'après l'incendie de l'été 1997 aux portes de Marseille, les réflexions de réhabilitation sur les terrains incendiés (6 communes, 4 500 ha) et du PIDAF de l'Etoile (9 communes, 13 000 ha) ont été animées et validées par un comité de pilotage commun associant aux élus, les services de l'Etat, alors que la Communauté de Communes Marseille Provence Métropole devenait maître d'ouvrage de l'essentiel des travaux de nettoyage des bois brûlés et de constitution de fascines, parallèlement à d'autres travaux (création de bassin de rétention au débouché d'un vallon incendié).

## L'appel de la forêt

Les études menées sur l'Etoile sont originales à plus d'un titre, mais surtout, pour ce qui nous concerne aujourd'hui, par l'introduction d'un volet social, avec une affirmation : "la colline peut redevenir un objet de réconciliation sociale". Des propositions sont faites en termes d'accueil, de travail sur les interfaces, d'aménagement des entrées pour mieux relier le massif aux quartiers, parallèlement au projet d'implantation d'une agriculture raisonnée, d'un centre de découverte de la nature et de jardins familiaux, le tout appuyé sur des réhabilitations de restanques.

Pendant ce temps, l'équivalent de 70 emplois pendant un an ont été créés par les travaux de nettoyage réalisés par des

entreprises de travaux forestiers. Il est sans doute dommage d'avoir attendu l'incendie pour que le massif redevenue un lieu d'activité professionnelle, mais avec la mobilisation de toutes les énergies autour du PIDAF et du schéma de réhabilitation, il est permis d'espérer une action durable dans ce massif, surtout que s'ajoutent maintenant, au but de valorisation, des enjeux en termes d'emplois, avec affirmation de la possibilité d'insérer des personnes sans emploi grâce à l'entretien des massifs forestiers\*.

### ***Entreprises et associations d'insertion impliquées dans la réhabilitation du massif des Calanques***

Ce recours aux travaux de réhabilitation comme moyen d'insertion peut prendre diverses formes, avec en premier lieu l'introduction dans les cahiers des charges de la clause du "mieux-disant social". Il est basé sur le principe que des populations en difficulté économique, parfois à l'origine des imprudences qui provoquèrent sans doute le feu des Calanques en juillet 1998, ne peuvent être sensibilisées par des actions bénévoles, qui touchent mieux des publics plus aisés.

C'est pourquoi l'ONF a confié, à côté d'entreprises classiques et à des prix équivalents, une partie des travaux de nettoyage de la Calanque de Sormiou à une entreprise d'insertion (SEREN), et à une association d'insertion (FAIRE), dans le cadre d'un programme coordonné (Etat, Conseil Général, Ville de Marseille, Marseille Provence Métropole), et sur demande du représentant du Plan Local d'Insertion par l'Economique (P.L.I.E.) de Marseille.

Ces structures d'insertion ont intégré à cette occasion certains demandeurs d'emplois de cités proches qui se sont portés volontaires pour ce travail.

---

\* Si comme certains le prétendent encore, les incendies étaient le fait d'incendiaires mal intentionnés, ce phénomène serait un véritable «pousse au crime»! Heureusement que nous savons maintenant qu'il n'en est rien ! (NDLR)

Le premier contact de ces personnes avec un travail difficile les a contraintes à une démarche volontaire, les rendant plus aptes vis-à-vis du monde du travail tout en faisant d'elles des relais au sein de leurs quartiers pour témoigner de la valeur patrimoniale du massif et de la nécessité d'adopter un comportement plus respectueux de cet environnement.

Ce bûcheronnage difficile pourrait être suivi d'autres travaux et aménagements proposés dans le cadre d'une étude que l'ONF termine actuellement, tels que le dégagement de la régénération naturelle ou la remise en état de restanques, avec plantation d'oliviers, voire de feuillus sur les sites les plus favorables, permettant ainsi d'enrichir cette prise de conscience par le facteur temps.

### ***Les emplois jeunes, une des voies de revitalisation des massifs incendiés***

Cet exemple rejoint les initiatives récentes en matière d'emploi forestier, fondées sur l'idée qu'il est en définitive plus rentable pour la société d'intégrer au monde du travail par un emploi d'intérêt général des personnes sans emploi plutôt que de les assister.

Les divers dispositifs (contrats de qualification, emplois jeunes, ...) mis en œuvre par l'Etat et les Collectivités Territoriales, amènent une multiplication rapide des emplois forestiers aidés dans les Associations, Communes, structures intercommunales, autres Collectivités et Administrations (Auxiliaires de protection de la forêt méditerranéenne), demain espérons-le aussi dans les entreprises privées de travaux forestiers.

Ces nouveaux emplois trouvent naturellement une place dans les nouveaux services créés souvent dans la foulée de la réhabilitation des massifs incendiés, comme c'est le cas sur Sainte-Victoire avec le recrutement d'agents de surveillance, d'accueil et d'entretien, chargés notamment de guider le public le long du sentier restant ouvert l'été au titre des ZAPEF (zones d'accueil du public en forêt - dispositif mis en œuvre par la DDAF des Bouches-du-Rhône sous l'égide du Préfet).

Insistons toutefois sur la nécessité de formation et d'encadrement de ces nouveaux métiers de la forêt par des agents aguerris, techniquement au point, et pouvant définir des programmes d'intervention en cohérence avec une politique d'aménagement du territoire et de planification (aménagement forestiers). Une intervention malheureuse (par exemple détruisant une régénération naturelle) risquerait d'avoir des conséquences forestières néfastes à long terme. Enfin les travaux forestiers sont dangereux, il faut donc un savoir-faire suffisant et veiller constamment à l'organisation du travail et au respect des conditions de sécurité.

### ***Cette forêt est jeune, il est vrai...***

Vous l'aurez senti au fil de mon intervention, je pense que **l'homme doit accompagner** le végétal. Revaloriser les espaces dits naturels, en particulier par l'agro-foresterie, domestiquer les franges urbaines tentaculaires, revitaliser les zones désertées : l'incendie, fait anthropique en forêt méditerranéenne, peut devenir l'occasion d'une **renaissance culturelle**, plus que d'une restauration ou d'une réhabilitation, de nos forêts.

C'est pourquoi, à ceux qui pensent que souvent, après l'incendie, il convient de ne rien faire, je répondrai qu'il est urgent, dans tous les cas, de concevoir et de préparer la forêt de demain, riche de potentialités, capable dès aujourd'hui de susciter un élan de fécondité biologique, mais surtout culturelle et, car on y revient toujours, financière.

Il peut vous paraître étonnant que cet appel de mise en valeur vienne d'un forestier, mais la véritable attitude écologiste responsable, ce n'est pas l'interdiction, mais la promotion d'un développement durable, dans le respect du principe de précaution.

Que l'incendie devienne pour le moins l'occasion d'une réflexion dynamique, d'une remise en question et d'une communication sur le territoire, son aménagement, sa valorisation, sa pérennité. Les projets suivront.